



Assemblée générale

Distr. limitée
3 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 123 i) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe

**Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique,
Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France,
Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg,
Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque,
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie,
Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie et Ukraine : projet de résolution**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Andorre, Bosnie-Herzégovine, Fédération de Russie, Finlande, Islande,
Lettonie, Liechtenstein, Malte, Monténégro, République de Moldova,
Roumanie, Saint-Marin et Suède.**

